

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 25 JUIN 2019 • PARIS



LOI PACTE DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE

PANORAMA D'ACTUALITÉ 2019

RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Loi PACTE votée, directive européenne relative à l'insolvabilité, ordonnance sûretés et nouvelles décisions commentées par les plus grands experts

RÉDUCTION
250 € HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE 31/05/2019
(CODE 22677 LASTCHANCE)



www.efe.fr



Une attestation vous sera remise
valant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Entre la **directive Insolvabilité**, la nouvelle **loi PACTE** et la **prochaine réforme du droit des sûretés**, le **droit des entreprises en difficulté** est en train de vivre de **profonds changements**.

Dès lors il vous est indispensable **d'analyser toutes les conséquences en matière de conciliation, de mandat ad hoc et de sauvegarde** mais également de maîtriser les nouveaux rouages des **classes de créanciers** avec le concept du « cram down ». D'autre part, **l'analyse de l'efficacité concrète des différentes sûretés en cas de procédures collectives** et des changements issus de la **réforme des sûretés** en matière de sûretés réelles et de fiducie sûreté vous permettra d'anticiper les stratégies réussies et de disposer de toutes les cartes pour **comparer les avantages et inconvénients d'un plan de sauvegarde par rapport à un plan de cession**. La journée de conférence que nous vous proposons sera émaillée d'études de cas concrets pour assimiler toutes les conséquences pratiques des réformes en cours.

Nous vous donnons rendez-vous avec des **Professeurs, Avocats et Administrateurs renommés le mardi 25 juin 2019** dans un grand hôtel au cœur de Paris.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise, juristes des services contentieux, juristes de banque
- Administrateurs judiciaires, mandataires de justice
- Repreneurs d'entreprises
- Avocats, conseils et notaires
- Commissaires aux comptes et experts-comptables

POURQUOI ?

- Maîtrisez **la nouvelle directive européenne sur les procédures d'insolvabilité**
- Faites le point sur **la loi PACTE et l'ordonnance réformant le droit des sûretés**
- Analyser **les nouvelles décisions de jurisprudence** de l'année écoulée
- Anticiper **les prochaines pratiques et applications grâce aux éminents spécialistes du droit des entreprises en difficulté** qui seront réunis pour ce rendez-vous exceptionnel

COMMENT ?

- Une **documentation très détaillée** est remise aux participants afin de faciliter l'assimilation des connaissances et leur permettre de disposer d'un outil de travail
- Des exposés techniques et pratiques sont assurés par des **intervenants de haut niveau**, spécialistes du droit des entreprises en difficulté
- **Des échanges** entre les intervenants et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé

LES ACQUIS

- Maîtriser **toutes les nouveautés issues de la mise en œuvre de la directive insolvabilité, de la loi PACTE et de la réforme du droit des sûretés**
- Intégrer les **impacts concrets des textes et des nouvelles décisions dans votre pratique** du droit des entreprises en difficulté et bénéficier des retours d'expériences de grands experts de la matière

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués

MARDI 25 JUIN 2019

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Michel Menjuq, Professeur de droit
UNIVERSITÉ PARIS I-PANTHÉON-SORBONNE

8h45 Accueil des participants

9h00

Maîtrisez les conséquences de la directive et de la loi PACTE sur les procédures existantes

- Mandat ad hoc / conciliation
- Sauvegarde financière accélérée
- Sauvegarde financière de droit commun

Philippe Dubois

Avocat Associé

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI

10h30 Café-Networking

11h00

Loi PACTE, directive insolvabilité : vers un nouveau renforcement du rôle des créanciers ?

- Comment définir les différentes classes de créanciers ?
- Comment seront constituées ces classes de créanciers ?
- Comment définir les critères de qualité de la créance ou leur rang ?
- Quelle possibilité de distinguer les créanciers selon la qualité de leur sûreté ?
- Comment une classe de créanciers considérée comme « dans la monnaie » pourra-t-elle adopter un plan et l'imposer aux autres classes ?
- Concept du « cram down », comment sera-t-il appliqué ?
- De quelle manière le tribunal vérifie-t-il alors que les créanciers contestataires n'auraient pas été mieux traités dans le cadre d'une liquidation judiciaire ?
- Quelle nouvelle application stricte des règles de subordination par les tribunaux ?

Jean-Pierre Farges

Avocat Associé

GIBSON DUNN

Stéphane Gorrias

Mandataire judiciaire

**SCP B.T.S.Q. BECHERET-THIERRY-SENECHAL-GORRIAS
(MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIÉS)**

Président d'honneur de l'IFPPC

Auteur de l'ouvrage « Régime de la prévention et du traitement des difficultés »

12h30 Déjeuner

14h00

Comment traite-t-on les sûretés sur les actifs ?

- Quelle est la situation actuelle ?
- Que dit la réforme ?

- Quelles sûretés fonctionnent en cas de procédure collective ?
- Fiducie sûreté : comment faciliter sa mise en œuvre ?
- Quel impact du dossier Camaieu sur les prochaines fiducies ?
- Faut-il renforcer le privilège de New Money ?
- Harmonisation des procédures collectives et des sûretés réelles
- Comment valoriser l'entreprise ?
- Valorisation de l'actif avec sûreté en cas de liquidation judiciaire

Case Study

Reinhard Dammann

Avocat Associé

CLIFFORD CHANCE

Professeur affilié Sciences-Po

15h00

Plan de sauvegarde versus plan de cession : quelles nouvelles solutions possibles pour trouver une issue ?

- Analysez les principales caractéristiques du plan de sauvegarde et du plan de cession
- Quels avantages et inconvénients desdits plans ?
- Quels traitement et pouvoirs des créanciers ?
- Quels traitement et pouvoirs des actionnaires ?
- *Quid* de l'éviction des actionnaires ?

Jean-Dominique Daudier de Cassini

Avocat Associé

WEIL GOTSHAL & MANGES

Gaël Couturier

Administrateur judiciaire

Partner

FHB

16h00 Café-Networking

16h30

Restructuration de sociétés cotées et procédures transfrontalières : CGG étude de cas

- Comment concilier l'ouverture de procédures en France et aux États-Unis ?
- Quelles spécificités de la restructuration d'une société cotée ?
- Quels points communs entre les procédures françaises et américaines ?

Lionel Spizzichino

Avocat Associé

WILLKIE FARR & GALLAGHER

Spécialisé dans la prévention et le traitement des difficultés de l'entreprise, il est intervenu dans de nombreux dossiers importants de la place ces dernières années.

Il est membre de l'ARE, de TMA, de l'IFPPC de l'AFFIC. Il enseigne le droit des entreprises en difficulté à l'EFB

Aymar de Mauléon

Avocat Associé

LINKLATERS

17h30 Clôture de la journée

